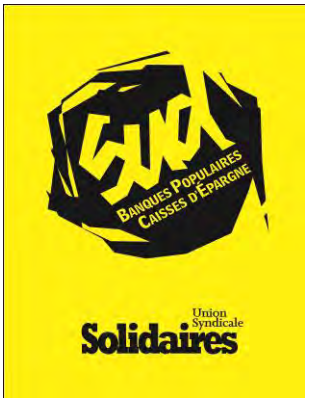

SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
Dans le Groupe BPCE
SECTION CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE

LILLE le 19 mai 2011

INTERESSEMENT 2011 : COMBINES EN SOUS SOL

L'excellent travail et les résultats fournis par les salariés ne se retrouvent pas dans les calculs de l'enveloppe d'intéressement effectués par les patrons.

20% de l'enveloppe d'intéressement passés à la trappe !!!

L'accord d'intéressement du 29/06/2010 prévoit de majorer l'enveloppe de 20% si le résultat net en 2010 atteint ou dépasse 95 M.€. Or les chiffres publiés par la direction affichent un résultat net de 94.4 M.€.
Manque la bagatelle de 0.6 M.€ à rapprocher des 186 M.€ d'excédent brut d'exploitation (résultat après charges externes, frais de personnel et impôts d'exploitation).

Prestidigitation comptable

Diable ! Approcher de si près le seuil de déclenchement des 20% supplémentaires d'intéressement mérite l'attention des experts de la SACEF et permet de démystifier le mauvais sort qui s'acharne sur les salariés après le lamentable choix de la direction en NAO de revaloriser les salaires de … **0%**

POMPON D'OR à nos alchimistes de la finance

L'évolution du PNB est pénalisée par des éléments exceptionnels indépendants du travail des salariés. En voici quelques uns :

- Impact important de la réduction des dividendes des filiales nationales (62.4M.€ en 2008, 17.8 M.€ en 2009 et 9.10 M.€ en 2010)
- La comptabilisation sur 2010 de la quote-part de l'amende de l'autorité de la concurrence pour 3.8 M.€ (neutralisée dans certaines caisses dans le calcul de l'intéressement)
- Une provision sur encours de crédits sains de 5.4 M.€ résultant uniquement de choix internes délibérés que l'on ne retrouve pas dans d'autres caisses, selon les experts de la SACEF (pas d'obligation réglementaire).
- Le refus de reprendre une provision de 2 M.€ pour contrôle URSAAF, alors que la direction avait la certitude que le risque n'existait plus.

- Cerise sur le gâteau : la non prise en compte volontaire de la direction du crédit d'impôt intéressement, conduit à elle seule à la non application de la clause de bonus de 20% sur le calcul de l'intéressement. L'entreprise se prive ainsi d'un crédit d'impôt d'un montant de 923 K€, ce qui génère une perte de 220 K€ en ne versant pas le bonus de l'intéressement.

Lors du CE du 13/05/11, les élus SUD, bien que n'ayant pas signé l'accord d'intéressement, ont voté pour mandater le secrétaire du CE à ester en justice si la direction n'entendait pas restituer ce qui est dû aux salariés.

EN CONCLUSION…

Comme le revendiquent depuis plusieurs années les élus SUD, cet épisode milite en faveur d'une prime fixe, égalitaire et pérenne à contrario d'un intéressement aléatoire qui accroît les écarts de rémunération, puisque proportionnel à hauteur de 70% du salaire.
De plus, l'indicateur de base dans le calcul de l'intéressement est le PNB : comment peut-on associer les salariés à une politique de réduction des effectifs et à la rigueur salariale en vu d'augmenter cet indicateur ?

De même le contexte économique et financier interfère considérablement sur le PNB, indépendamment du travail des salariés (crise financière en 2008-2009 et à l'opposé une courbe des taux très favorable aux banques en 2010).
Idem sur les choix stratégiques des dirigeants, pour lesquels l'ampleur des erreurs du passé pèse encore lourdement aujourd'hui sur les résultats (Natixis, Séquanna, U2…), sans parler des stratagèmes et artifices comptables en vu de réduire ce qui doit être versé aux salariés.

Il s'agit de notre approche, en réponse à un certain tract dans lequel l'auteur se félicite lui-même et considère que seuls sont responsables ceux là même qui apposent leur signature au bas des accords, qui aboutissent au fil des années à accompagner la régression sociale voulue par les patrons.

DERNIERE MINUTE…

Les patrons réunissent les signataires de l'accord d'intéressement en cellule de crise (SU,CGC,FO,CFTC), ce jour le 19 mai, en évitant bien sur d'inviter les non signataires et SUD en particulier !!!
Au-delà d'une action en justice incontournable par SUD, (si pas de rectificatif par la direction), qui ne verra son dénouement que dans plusieurs mois, **nous restons persuadés qu'une action massive des salariés serait de nature à amener les patrons à la raison, en particulier sur la politique de rémunération et les conditions de travail.**

Délégués syndicaux SUD CAISSE D'EPARGNE NFE :
Bernadette KONIECZYNSKI 06.50.83.95.90 - Jean-François LARGILLIERE 06.70.48.58.40
Alain BAUDRY : 06.25.05.73.39- Jérémy BAUDUIN 06.10.75.88.31
Pascal RANSSON 06.21.65.44.65 - Bruno HOUDART 06.13.13.82.82
Tél/Fax : 03.20.24.67.80
Email : syndicat-sud-cenfe@orange.fr